



Conseil de Direction
Soixante-huitième Session

GC/68/15
31 mars 2026

Lyon, mai 2026
Format hybride

**POINT SUR LA PROCEDURE OPERATIONNELLE STANDARD (SOP) :
MECANISMES DE COORDINATION ET DE COMMUNICATION ENTRE LE CIRC ET L'OMS
MONOGRAPHIES ET *HANDBOOKS* DU CIRC**

Sommaire

Contexte	2
Introduction : principes fondamentaux	3
Demandes adressées au Conseil de Direction (mai 2026)	4
Annexe 1.....	Error! Bookmark not defined.
Annexe 2.....	Error! Bookmark not defined.
Liste des abréviations	Error! Bookmark not defined.

Contexte

1. Lors de sa 59^e Session, en mai 2017, le Conseil de Direction du Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) avait exprimé « au Directeur son soutien total en ce qui concerne le rapprochement avec les hauts responsables de l'OMS dans le but de renforcer encore la coopération » et encouragé « le développement de procédures opérationnelles standard pour améliorer la coordination et la communication en matière d'identification des facteurs de risque de cancer et d'évaluation des risques encourus (Résolution [GC/59/R2](#)).
2. Lors de sa 70^e Session, en mai 2017, l'Assemblée mondiale de la Santé avait demandé au Directeur général de l'OMS « de promouvoir la coordination entre le CIRC et les autres segments de l'OMS concernant les évaluations des dangers et des risques, ainsi que la communication de ces évaluations » (Résolution de l'Assemblée mondiale de la Santé [WHA70.12](#)).
3. Le Directeur du CIRC a rencontré le Directeur général de l'OMS en août 2017 pour convenir de la marche à suivre en ce qui concerne l'identification de la cancérogénicité de certains produits et expositions et l'évaluation des risques qu'ils font encourir. A la suite de quoi, le Directeur a préparé un projet de procédure opérationnelle standard (SOP) commune au CIRC et à l'OMS définissant leur coopération dans le domaine des *Monographies du CIRC sur l'identification des dangers cancérogènes pour l'Homme* (*Monographies du CIRC*) et des *IARC Handbooks of Cancer Prevention* (*Handbooks du CIRC*), et l'a transmis au siège de l'OMS en novembre 2017. Entre cette date et mai 2018, ce projet de SOP a été revu et développé en concertation entre le CIRC et le siège de l'OMS, sous la direction de la Directrice générale adjointe de l'OMS chargée des programmes, pour aboutir à la version adoptée pour une mise en œuvre à titre provisoire.
4. Lors de sa 60^e Session, en mai 2018, après avoir examiné le document [GC/60/13 \(Annexe 1\)](#) intitulé « Mécanismes de coordination et de communication entre le CIRC et l'OMS, tant au niveau opérationnel que de la Direction », le Conseil de Direction a approuvé la procédure provisoire pour la « mise en place d'un processus de coordination entre le CIRC et l'OMS en matière d'évaluation des dangers (*Monographies du CIRC*) et des risques (siège de l'OMS) », et pour l'évaluation des interventions et des stratégies visant à réduire le risque de cancer ou la mortalité due au cancer (*Handbooks du CIRC*), en précisant toutefois qu'il s'agissait

d'un document évolutif qui serait mis à jour en fonction des nouvelles consultations et de l'expérience acquise lors de son application ([Résolution GC/60/R7](#)).

5. A la suite des discussions menées au cours du premier semestre 2022 entre la Direction du CIRC et les présidents du Conseil scientifique et du Conseil de Direction, il a été convenu que la procédure opérationnelle standard serait actualisée au cours de la période 2023–2024, sur la base de l'expérience acquise au cours des six années de son application et après consultation du siège de l'OMS. Le processus de mise à jour conjointe ayant été prolongé jusqu'en avril 2026, la présentation de cette nouvelle version a été reportée. Elle aura lieu en mai 2026, lors de la 68^e Session du Conseil de Direction. Cette version actualisée inclut notamment la description des mécanismes régissant la communication entre le CIRC et l'OMS en ce qui concerne les *Monographies* (**Annexe 1**) et les *Handbooks du CIRC* (**Annexe 2**).

Introduction : principes fondamentaux

6. Les missions et les fonctions du CIRC et de l'OMS sont complémentaires dans le cadre de la lutte contre le cancer à l'échelle mondiale. Le CIRC a été créé en vertu de la Résolution 18.44 (1965)¹ de l'Assemblée mondiale de la Santé, qui définit ses objectifs (sa mission) et ses statuts (ses fonctions). Ces derniers mettent notamment l'accent sur la recherche sur le cancer, sans inclure toutefois de fonction normative (c'est-à-dire l'élaboration de directives, recommandations ou politiques). En revanche, la mission de l'OMS en matière de prévention et de lutte contre le cancer comprend l'établissement de normes, la formulation de politiques fondées sur la science, le soutien technique aux pays, le suivi et l'évaluation des tendances en matière de santé, ainsi que le leadership sur tout ce qui concerne la santé mondiale. La collaboration entre le CIRC et l'OMS a été précisée en 2017, dans les résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé sur la lutte contre le cancer (70.12)² et en 2020, lors de l'adoption de la Stratégie mondiale en vue d'accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus (73.4)³.

7. La procédure opérationnelle standard décrite ici vise à préciser les rôles et responsabilités respectifs de l'OMS et du CIRC, ainsi que les principes et les méthodes à appliquer pour l'élaboration des différents documents des deux organisations relatifs aux *Monographies* et aux *Handbooks du CIRC*.

8. Au sein du CIRC, la Branche Synthèse des données et classification (ESC) est chargée de la publication des *Monographies* et des *Handbooks du CIRC*, chacune de ces publications étant gérée par un programme distinct, à savoir le programme des *Monographies du CIRC* (IMO) et le programme des *Handbooks du CIRC* (IHB).

9. Les *Monographies du CIRC* constituent une série d'analyses systématiques visant à identifier les agents susceptibles d'être la cause de cancers (identification des *dangers*). Ces agents peuvent être des substances chimiques, des agents physiques ou biologiques, des expositions complexes, des conditions de travail et autres expositions dans la vie quotidienne. La procédure opérationnelle standard facilite la coordination et la coopération entre le CIRC et le siège de l'OMS et/ou les bureaux régionaux, dans le cadre de leurs évaluations respectives de la cancérogénicité de certains agents et du risque de cancer qu'ils font encourir aux humains (**Annexe 1**).

¹ Résolution 18.44. de l'Assemblée mondiale de la Santé : <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/51b9ae70-d2ff-4cff-8f3d-6afe93368983/content>

² Résolution 70.12. de l'Assemblée mondiale de la Santé : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA70/A70_R12-fr.pdf

³ Résolution 73.4. de l'Assemblée mondiale de la Santé : https://apps.who.int/gb/ebwha/pdf_files/WHA73/A73_R2-fr.pdf

10. Les *Handbooks du CIRC* fournissent des évaluations fondées sur des données scientifiques fiables concernant les interventions et les stratégies visant à réduire, par des mesures de prévention primaire ou secondaire, l'incidence du cancer ou la mortalité dont il est responsable. Ces interventions comprennent la chimioprévention, les interventions visant à modifier les comportements, les politiques de santé, ainsi que les programmes de dépistage et de diagnostic précoce du cancer. La procédure opérationnelle standard facilite la coopération entre le CIRC et le siège de l'OMS et/ou ses bureaux régionaux pour l'élaboration des manuels de la collection des *Handbooks* (**Annexe 2**).
11. La procédure opérationnelle standard définit clairement les responsabilités de chacune des deux organisations dans le cadre des programmes des *Monographies* et des *Handbooks*, dans le respect des statuts du CIRC.
12. Les *Monographies* et les *Handbooks du CIRC* s'appuient sur des principes et des méthodes bien établis, définis avec précision dans leurs préambules respectifs [voir les paragraphes 21 (Annexe 1) et 67 (Annexe 2) du présent document]. Ces procédures sont régulièrement mises à jour à mesure de l'évolution des connaissances scientifiques. A l'instar du CIRC, l'OMS suit des procédures précisément définies pour l'**évaluation des risques de cancer** et l'élaboration des **directives** dans le cadre de ses activités normatives, à la demande des Etats membres de l'OMS, des bureaux de l'OMS ou autres entités publiques.

Demandes adressées au Conseil de Direction (mai 2026)

13. Le Conseil de Direction est invité à prendre note des progrès réalisés dans le cadre de la collaboration entre le CIRC et l'OMS visant à renforcer la communication et la coordination en matière d'évaluation de la cancérogénicité de certains agents ou expositions, et des risques de cancer pour la population, ainsi que de la diffusion de ces évaluations.
14. Le Conseil de Direction est prié d'approuver la présente procédure opérationnelle standard qui définit la marche à suivre pour coordonner les activités respectives du CIRC et de l'OMS en matière d'évaluation de la cancérogénicité (***Monographies du CIRC sur l'identification des dangers cancérogènes pour l'Homme, Annexe 1***) et des risques de cancer pour la population (programmes du siège de l'OMS), et en matière d'évaluation des interventions et des stratégies de prévention du cancer à partir de données scientifiques probantes (***Handbooks du CIRC, Annexe 2***).